

Achat de billets en ligne

- Aucun billet n'est mis de côté sans paiement. Vous devez vous acquitter des frais en totalité pour que la réservation soit faite.
- Toute personne achetant des billets sous une fausse déclaration (âge ou adresse) est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- À tout moment, un employé du GPAT peut faire une vérification de preuve de résidence. S'il y a constat qu'il y a eu une fausse déclaration sur le lieu de résidence, des frais excédentaires de 15% de la facture seront imposés.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu. Celui-ci confirme l'achat de vos billets et il vous sera demandé de le présenter lorsque vous récupèrerez vos billets physiques.
- Le paiement de l'achat des billets en ligne se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit.
- Vous avez jusqu'à 2 heures après le début du bloc d'heures pour vous procurer des billets en ligne. Passé cette limite de temps, il ne sera pas possible d'acheter un billet pour le bloc désiré.
- Vous pouvez arriver environ 30 à 45 minutes d'avance pour vous procurer vos billets. Notez que ceci ne vous garantit toutefois pas leur disponibilité.
- Votre billet est effectif uniquement à partir de l'heure du début de votre bloc d'heures, vous ne pouvez pas commencer à utiliser nos installations en avance.
- Il est de votre obligation d'accrocher le billet à vos vêtements d'hiver de façon visible pour prouver que vous avez bel et bien payé votre droit d'accès.

Achat de billets sur place

- **Aucun billet ne sera vendu sur place.**

Location d'équipement en ligne

- Vous ne pouvez pas louer un équipement sans acheter de billet pour un bloc d'heures spécifique.
- Aucun équipement n'est mis de côté sans paiement. Vous devez vous acquitter des frais en totalité pour que la réservation soit faite.
- Vous devez réserver votre équipement en ligne au minimum 1 heure avant le début du bloc. Aucun équipement ne pourra être loué après cette heure.
- Assurez-vous de remplir adéquatement les mesures demandées afin que l'équipement soit préparé à l'avance. Soyez conscient qu'il y a des risques qu'il ne reste plus de votre grandeur lorsque vous venez récupérer votre équipement, et ce, même si vous avez fait une réservation au préalable. Le cas échéant, vous serez remboursé.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu. Celui-ci confirme la location de votre équipement et il est possible qu'il vous soit demandé à des fins de vérifications.
- Le paiement de la location en ligne se fait en même temps que l'achat de billets sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit.
- Vous devez obligatoirement remplir le contrat de location sur place lorsque vous venez récupérer vos équipements.
- Vous devez laisser une pièce d'identité avec le contrat de location que vous remplirez sur place. Vous pourrez récupérer la pièce d'identité lorsque vous ramènerez les équipements loués.

Location d'équipement sur place

- **Aucune location d'équipement ne sera permise sur place. Vous devez absolument réserver votre équipement au minimum 1 heure avant le début du bloc.**

Récupération de billets et d'équipement sur place

- Vous devez récupérer vos billets physiques à l'endroit indiqué sur le site de la Côte Boisée. Assurez-vous d'avoir votre reçu avec vous (courriel ou papier) pour prouver que vous avez bel et bien acheté votre billet. Vous pouvez arriver environ 30 à 45 minutes à l'avance pour les récupérer. Prenez toutefois note qu'ils seront uniquement effectifs à partir de l'heure du début de votre bloc d'heures, vous ne pouvez donc pas commencer à utiliser nos installations en avance.
- Seulement 1 personne par groupe doit faire la ligne pour récupérer les billets. Assurez-vous de donner le nom de la personne ayant acheté les billets, d'avoir votre preuve d'achat avec vous et qu'elle soit prête à être montrée si elle vous est exigée.
- Il est de votre obligation d'accrocher le billet à vos vêtements d'hiver de façon visible pour prouver que vous avez bel et bien payé votre droit d'accès.
- Tout comme pour la récupération de billets, vous pouvez venir chercher vos équipements loués environ 30 à 45 minutes à l'avance. Prenez toutefois note que vous ne pourrez pas les utiliser tant que votre bloc d'heures ne sera pas effectif.

- Vous devez entrer à l'intérieur du chalet (cafétéria) pour récupérer votre équipement qui sera préparé à l'avance. Respectez les consignes qui vous seront données par l'employé. Il est possible que vous ayez à attendre à l'extérieur avant d'accéder au chalet afin de respecter les demandes de la santé publique en termes d'achalandage intérieur.
- Vous ne pouvez pas laisser d'objets personnels (boite à lunch, sac, etc.) dans le chalet. Vous devez laisser vos effets personnels dans votre voiture. Seules les bottes seront autorisées lors d'une location d'équipement.
- Procédez à l'essayage dès le moment où vous recevez votre équipement afin de faire les ajustements nécessaires si applicables.
- Assurez-vous d'avoir une pièce d'identité en votre possession pour la laisser avec le contrat de location que vous devrez signer. Vous pourrez récupérer votre pièce d'identité lorsque vous ramènerez l'équipement.

Remboursement, annulation, modification ou transfert

- Le GPAT se donne le droit de vous rembourser s'il n'y a plus d'équipement de votre grandeur disponible.
- Aucun remboursement n'est possible, et ce, même si vous décidez d'annuler votre visite au GPAT.
- Aucun remboursement ou crédit ne sera fait si vous ne prenez pas l'intégralité du temps contenu dans le bloc d'heures que vous achetez.
- Le GPAT se réserve le droit fermer ses infrastructures par mauvais temps. Dans de telles circonstances, un remboursement sera effectué en totalité.
- Le GPAT se réserve le droit d'annuler ses activités à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Dans le cas échéant, un dédommagement sera offert à la clientèle touchée.
- Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera fait automatiquement sur la carte de crédit utilisée lors de la transaction en ligne.
- Si vous souhaitez annuler l'achat de vos billets pour une des raisons en lien avec la Covid-19 un report sera offert. Chaque situation sera gérée au cas par cas.
 - Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.
 - Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

Gratuité pour l'accompagnement d'une personne présentant une déficience

- Lorsqu'une personne nécessite l'aide d'un accompagnateur pour participer à une activité offerte par le GPAT, l'accès pour ce dernier est gratuit.
- Veuillez procéder par téléphone pour réserver votre place afin de bénéficier de la gratuité.